Patinoire de Romont

Règlement Clubs

Afin de garantir un environnement sûr, ordonné et agréable pour tous nos membres et visiteurs, nous avons établi des directives précises pour l'utilisation de nos installations. Ce règlement vise à promouvoir le respect mutuel, la responsabilité individuelle et le plaisir de pratiquer le sport sur glace dans un cadre adapté. Nous vous invitons à lire attentivement ces règles et à les respecter afin que chacun puisse profiter pleinement de son expérience à la patinoire.

1. **État des lieux :**
    - Les vestiaires sont contrôlés et nettoyés avant chaque match ou entraînement par le maître de glace.
2. **Responsabilité des membres :**
    - Le responsable veillera à ce que les locaux soient restitués en ordre. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage pourront être facturés.
    - Toute dégradation du matériel doit être annoncée au maître de glace et sera facturée.
3. **Utilisation des vestiaires :**
    - Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.
    - Si un deuxième vestiaire est nécessaire (lors de l'organisation d'un match par exemple), un montant de CHF 40.- sera facturé.
4. **Libération des vestiaires** :
    - Les vestiaires doivent être libérés au plus tard **45 minutes** après chaque match ou entraînement.
5. **Nourriture et boissons :**
    - Seuls les petits en-cas sont autorisés dans les vestiaires, en respectant les règles d'hygiène et de propreté.
    - Les grillades, raclettes, fondues etc, ne sont pas autorisées.
    - Les boissons alcoolisées sont autorisées dans les zones désignées, sous la responsabilité du représentant du club, et en respectant les lois et réglementations en vigueur.

- L'organisation de repas dans les vestiaires est examinée au cas par cas. Les demandes doivent être adressées à la patinoire au minimum une semaine avant l'entraînement ou le match.

6. **Élimination des déchets :**

   - Les clubs sont tenus de respecter les procédures d'élimination des déchets et de maintenir la propreté des zones utilisées. Les poubelles doivent être vidées aux endroits prévus à l'extérieur des vestiaires.

7. **Utilisation de la glace :**

   - Les clubs doivent respecter les horaires alloués pour l'utilisation de la glace et ne pas dépasser leur créneau ni entrée sur la glace à l'avance.
   - Aucun joueur ne doit être présent sur la glace lors du passage avec la surfaceuse.
   - Le matériel utilisé lors de l'entraînement doit remis à sa place.
   - Les clubs doivent s'assurer que les membres respectent les règles de sécurité sur la glace, notamment en portant un équipement approprié et en évitant les comportements dangereux.
   - Le banc des joueurs et des pénalités doit être rendu propre et dépourvu de déchets après chaque utilisation

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre règlement. En respectant ces directives, vous contribuez à maintenir un environnement sûr, propre et accueillant pour tous les utilisateurs de nos installations. Nous sommes convaincus que le respect mutuel et la responsabilité individuelle sont essentiels pour garantir une expérience agréable à chacun. Nous vous encourageons donc à faire preuve de civisme et de fair-play lors de vos activités à la patinoire.